PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

REPUBLIIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE



CERTIFICAT DE RESIDENCE

	le commune de Port-Gentil certifie que M
Né (e) le	à
Fille ou Fils o	le
et de	
Résidence à	Port-Gentil depuis le
	Fait à Port-Gentil, le
	LE MAIRE,

MAIRIE DE PORT-GENTIL B.P.568 - TÉL. 55.21.00 - TÉLÉCOPIE (241) 55.58.47 GABON

PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME REPUBLIIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE



CERTIFICAT DE RESIDENCE

	e le commune de Port-Gentil certifie que M
Né (e) le	à
Fille ou Fils	de
et de	
Résidence à	à Port-Gentil depuis le
	Fait à Port-Gentil, le

LE MAIRE,